



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 juin 2022

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 19h20

Étaient présents :

G.B.M : BAILLY Guillaume (à partir de 18h43) ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; LAIDIE Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; TERZO André ;
C.C.L.L : MESNIER Christian ; STADELMANN Jean-Claude ; PRILLARD Angèle
C.C.V.M : /

Étaient excusés :

G.B.M : AEBISCHER Elise et BILLEREY Pascale, sa suppléante ; COUDRY Sébastien et BAEHR Frédérique, sa suppléante ; DUSSAUCY Nadine ; GAGLIOLO Lorine ; LEMERCIER Myriam
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard et FESSELIER Catherine, sa suppléante ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe et GOSSE Pascal, son suppléant ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël
C.C.V.M : BERCOT Françoise, suppléante de GAUTHIER André ; MORALES Roland

Secrétaire de séance : LAMBERT Marie

Procuration de vote :

Mandants : BAILLY Guillaume (jusqu'à 18h43) ; CHOPARD Félix ; GAGLIOLO Lorine ; Nadine DUSSAUCY
Mandataires : LEGAIN Olivier (jusqu'à 18h43) ; Angèle PRILLARD ; CAULET Claudine ; Jean-Marc BOUSSET

**Objet : 1A. Approbation du procès-verbal et du compte-rendu du Comité Syndical du
22 mars 2022
2022/06_01-26**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – TOUTES COMPÉTENCES

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET DU COMPTE RENDU DU
COMITÉ SYNDICAL DU 22 MARS 2022**

Rapporteur : Monsieur Cyril DEVESA, Président

**Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
Monsieur le Président :**

- ouvre la séance du Comité syndical,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

À l'unanimité, le Comité Syndical nomme Madame Marie LAMBERT, secrétaire de séance et approuve le procès-verbal et le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 22 mars 2022.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0